

## La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) :

# un levier de performance au service de toutes les entreprises et de leurs salariés



#### LA QVCT, de quoi parle-t-on?

Promue par les partenaires sociaux dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020, la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) désigne une démarche collective ayant pour ambition d'améliorer le travail et la santé des personnes au travail afin d'accroître la performance globale de l'entreprise.

Engager un processus de QVCT en entreprise, c'est donner la possibilité à chacun de s'exprimer et d'agir sur son travail, apprendre à mieux fonctionner ensemble et permettre à tous de participer aux évolutions de l'organisation du travail pour anticiper le travail de demain

## LA QVCT, pourquoi?

Les bénéfices d'une démarche de QVCT sont multiples, tant **pour les entreprises** que **pour leurs** salariés.

En agissant de manière concrète sur le travail et en associant les travailleurs à la détermination de leurs conditions de travail, la QVCT :

- offre des réponses concrètes **au besoin de sens du travail** des salariés et aux nouvelles aspirations sociales à l'œuvre dans le monde du travail (conciliation vie personnelle-vie professionnelle, télétravail ...)
- favorise l'engagement et la motivation de tous au travail
- permet de contribuer à prévenir les risques professionnels, à favoriser la santé au travail et à prévenir l'usure professionnelle
- peut être mobilisée pour accompagner la transformation des organisations
- permet aux entreprises de renforcer leur marque employeur dans une logique de réduction des difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés.

#### La QVCT en pratique

La QVCT n'est pas une démarche réservée aux seules grandes entreprises, mais peut au contraire être mise en œuvre **dans toutes les entreprises**, quelle que soit leur activité et leur effectif.

Il est possible d'avancer en matière de QVTC « pas à pas » par des actions concertées, modestes.

L'évaluation des actions menées, permet de progresser en fonction des moyens de l'entreprise.

L'important est de s'inscrire dans la démarche par un **engagement commun.** 

En pratique, la QVCT doit **favoriser l'expérimentation** et peut permettre de traiter des thématiques très diverses :

- ▶ l'articulation entre vie privée et vie professionnelle ;
- ▶ l'environnement de travail, la prévention en santé et sécurité au travail, les facteurs de pénibilité, les risques psycho-sociaux ;
- ▶ l'organisation et les modalités de travail (télétravail, organisations hybrides, aménagement du temps de travail, etc.) ;
- ▶ le droit à la déconnexion et la régulation des outils numériques de travail
- ▶ l'expression collective sur le travail (ex. : espaces de discussion) et participation des salariés aux projets de transformation ;
- ▶ l'intégration dans l'entreprise, le développement des compétences et les parcours professionnels
- ▶ l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- ▶ la diversité et l'inclusion ;
- ▶ l'engagement citoyen, sociétal et environnemental (RSE).

## Avec qui négocier un accord QVCT?

La conclusion d'un accord d'entreprise permet de **donner de la visibilité** sur la démarche entreprise, ses objectifs et les actions concrètes engagées au titre de la QVCT

L'accord se négocie avec les délégués syndicaux.

En l'absence de délégués syndicaux dans l'entreprise, l'accord se négociera, en fonction de l'effectif de l'entreprise et de la présence ou non d'un comité social et économique (CSE), avec les membres titulaires du CSE, un salarié mandaté ou les salariés en direct.

# Envie d'aller plus loin ?

#### Pour en savoir plus sur la QVCT et les outils mobilisables :

Site internet de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) : <a href="https://www.anact.fr">https://www.anact.fr</a>

#### Pour bénéficier d'une expertise juridique sur le sujet :

Adresse de contact de l'Observatoire d'analyse et d'appui au Dialogue Social et à la négociation du Jura : ddetspp-observatoire@jura.gouv.fr